



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le 05 septembre à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du PNR à Cernay l'église, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/08/2024

Date d'affichage : 27/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 36
- votants : 47

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 109
- procurations : 108

- nombre total de voix exprimées : 217

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Olivier CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Pascal GODIN, François JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER, Sébastien WOLFF.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Christine BOUQUIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Pascal DUFFNER, Florian GAIFFE, Eric HOULLEY, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Marie-Josèphe VERMOT, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOLET, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Bernard JACQUET, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Corinne PARATTE, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard

VAUCHIER, Baptiste VILLEMEN, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Martial BOURNEL-BOSSON a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Hervé CAGNON,
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Céline VUILLEMEN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Hervé CAGNON

Objet : 2024-027 : Adhésion à l'association Arc Horloger pour la gestion de l'inscription de l'horlogerie au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO

Contexte de la création de l'association

En décembre 2020, les savoir-faire horlogers et en mécanique d'art de l'Arc jurassien franco-suisse ont été inscrits à la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). Cette inscription, préparée par les détenteurs de savoir-faire sous la direction conjointe de l'Office fédéral de la culture, de Grand Besançon Métropole et du Parc naturel régional du Doubs Horloger, contribue au renforcement de l'identité régionale. Elle représente un élément fédérateur remarquable pour les quelque 400 acteurs identifiés, allant des artisans et maîtres horlogers aux écoles, centres de formation, musées, centres d'archives, collectivités, offices de tourisme, et bien d'autres.

La poursuite de la coopération a été souhaitée au-delà de l'inscription, dans le souci de réunir rapidement les conditions nécessaires à la pérennisation et à la valorisation des savoir-faire artisanaux. La reconnaissance par l'UNESCO engage la mise en œuvre de 14 mesures de sauvegarde énoncées dans le dossier de candidature. Un rapport doit être présenté au comité de l'UNESCO tous les 6 ans pour maintenir l'inscription sur la Liste du PCI. Le portage de ces mesures doit être fait par les détenteurs des savoir-faire d'où l'intérêt d'une structure qui les regroupe dans toutes leurs variétés afin de les fédérer et pérenniser la démarche au-delà des projets INTERREG ponctuels par nature.

Depuis la candidature UNESCO, deux projets INTERREG ont permis de trouver des financements pour mettre en place des mesures de sauvegarde entre les deux pays, organiser la réflexion sur l'association au sein de toutes les parties prenantes et apprendre à travailler ensemble dans la diversité des intérêts des parties prenantes en jeu. Les travaux ont permis de sécuriser un premier cercle de partenaires publics pour créer la structure (GBM, PNR, arcjurassien.ch et les 5 cantons partenaires), finaliser les statuts de la structure et sécuriser l'adhésion des collectivités françaises auprès de la Préfecture.

Structure juridique, missions et gouvernance de l'association franco-suisse

La structure juridique associative de droit suisse a été choisie car elle permet d'organiser une gouvernance sur mesure, avec des partenaires publics et privés, français et suisses. L'origine suisse de la candidature UNESCO, l'importance des acteurs de l'horlogerie et le potentiel de financement privé suisse, ont justifié le choix d'une structure de droit suisse. Le siège sera établi à La Chaux-de-Fonds, hébergé dans les locaux d'arcjurassien.ch.

L'association ARC HORLOGER aura pour mission :

- ✓ Incarner l'inscription UNESCO ;
- ✓ Fédérer et animer le réseau d'acteurs ;
- ✓ Créer des conditions favorables à la sauvegarde des savoir-faire ;
- ✓ Faire rayonner et donner de la visibilité à la reconnaissance internationale.

Les statuts prévoient, pour tenir compte des financements plus importants des pouvoirs publics français et suisses au titre du lancement de l'association, que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la « double majorité » à la fois des membres présents et des membres institutionnels. Les voix des 4 délégués des pouvoirs publics comptent 8 en comité de l'association. Au fil des années, les financements privés doivent gagner en volume et refléter ainsi l'engagement des détenteurs des savoir-faire (horlogers, musées, centre de formation, entreprises...).

Le comité de l'association est composé de 14 membres et de ses suppléants, et vise une représentation équilibrée des communautés d'acteurs, notamment à parité entre la France et la Suisse :

- 4 délégués des pouvoirs publics (2 CH, 2 FR)
- 2 délégués du monde économique/ des fédérations horlogères (1 CH, 1 FR)
- 2 représentants des artisans (1 CH, 1 FR)
- 2 représentants des musées (1 CH, 1 FR)
- 2 représentants des centres de formation (1 CH, 1 FR)
- Un Président et un Vice-Président (1 CH, 1 FR)

Il est proposé que le Parc naturel régional du Doubs Horloger soit représenté par M. Anthony CUENOT en tant que vice-président en charge de la culture et des patrimoines, qui sera suppléé par M Denis LEROUX, président.

Programme de travail prévisionnel, budget prévisionnel et contribution du Parc naturel régional du Doubs Horloger

Le budget de l'association est conçu de manière progressive. La première année, il est d'environ 372 500 € avec 79 500 € pour les contributions françaises et à 293 000 € pour les suisses. Dans trois ans, l'objectif est d'atteindre un budget idéal de 570 000 € grâce à la levée de fonds supplémentaires, notamment privés.

Un programme d'actions détaillé permettra d'aller chercher des partenaires au cas par cas. Ce programme d'actions sera composé de trois orientations principales :

- la transmission des savoir-faire à travers des forums, des actions pédagogiques et des partenariats avec des structures de formation ;
- une meilleure connaissance des savoir-faire à travers un annuaire et un observatoire des détenteurs des savoir-faire ainsi que des partenariats visant l'accès libre aux archives techniques horlogères ;
- la valorisation de ces savoir-faire par la culture et le tourisme dans le cadre de projets spécifiques : itinéraires touristiques, approches muséographiques et de marketing territorial.

Le financement repose sur trois principes clés comme points de repère : chaque pays contribue à hauteur de ses frais de personnel et administratifs (0.80 ETP côté français et 1.3 ETP côté suisse). La répartition recherchée entre les deux pays est d'environ 2/3 pour la Suisse et de 1/3 pour la France. Pour les types de membres, les contributions sont recherchées comme suit : 60% par les pouvoirs publics, 30% par les professionnels et 10% par les individuels.

La contribution du Parc naturel régional du Doubs Horloger se décompose en trois parties :

- une **cotisation annuelle** de 1 000 € (montant prévisionnel qui dépend de la validation du barème des cotisations par l'association une fois qu'elle aura été créée) ;
- une **subvention financière** à hauteur de 9 000 € par an afin de lui permettre de fonctionner en l'absence de fonds propres suffisants pour la mise en œuvre du plan d'actions, lequel dépend en partie de prestations externes (communication, événementiel, ...)
- une **prestation de service en nature** pour le compte de l'association, valorisée à hauteur de 50% ETP avec frais administratifs (environ 27 500 €). Ces prestations correspondent aux missions d'animation réalisées par la collectivité au titre de l'intérêt public de l'inscription UNESCO, et visent à soutenir l'association grâce aux moyens et à l'expérience intrinsèque accumulée par les services au fil des années.

Le versement des contributions, tant en subvention qu'en prestation en nature, fera l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle définissant l'objet de la prestation de services et les modalités de calcul de leur valorisation.

GBM délibère également pour adhérer à la future association ARC HORLOGER en apportant une contribution globale équivalente à 25.000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'approuver la création de l'Association Arc Horloger ;**
- **D'approuver les statuts correspondants à cette création ;**
- **D'autoriser M le Président à faire adhérer le Parc en tant que membre de l'association ARC HORLOGER et à verser une cotisation prévisionnelle de 1 000 € par an ;**
- **De désigner, les représentants du Parc appelés à siéger au sein du comité de l'association, M Anthony CUENOT en qualité de titulaire et M Denis LEROUX en qualité de suppléant ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent ;**
- **D'autoriser M le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens, avec l'association ARC HORLOGER, permettant de verser une subvention financière de 9 000 € ainsi qu'une prestation de service en nature équivalent à 27 500 €.**

Approbation à l'unanimité par le Comité syndical,

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX


